



## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES DE L'ASSOCIATION GOOD MORNING LITTLE FRIENDS A partir du 1er mai 2026

Les présentes Conditions Générales de Vente régissent l'activité de L'Association GOOD MORNING LITTLE FRIENDS (ci-après GMLF), association déclarée et régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, dont le siège est situé au 3, villa Clotilde – 93400 Saint Ouen, identifiée sous le numéro unique 879 216 687.

### 1. Champ application

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les "CGV") s'appliquent de plein droit à l'ensemble des prestations de formation de L'Association GMLF relatives à des commandes passées auprès d'elle par tout client professionnel ou non (ci-après "le Client").

Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV. Toute condition contraire et, notamment, toute condition générale ou particulière opposée par le Client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de l'Association GMLF, prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

Le Client se porte fort du respect des présentes CGV par lui ou par l'ensemble des bénéficiaires desdites prestations.

Le Client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de l'Association GMLF, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'Offre de services à ses propres besoins.

### 2. Les prestations

L'Association GMLF propose plusieurs types de prestations :

- **ateliers d'anglais** au sein des écoles en périscolaire, sur le temps de la classe ou sur la pause méridienne,
- **stages linguistiques** durant les vacances,
- **ateliers ponctuels** (médiathèques, évènements petite enfance, salons, cinéma suite films en VO notamment).

### 3. Dispositions communes

#### 3.1 Documents contractuels

Pour les **ateliers d'anglais** au sein des écoles en périscolaire, sur le temps de la classe ou sur la pause méridienne :

- une convention est établie et signée par les différents acteurs du projet (école, ville, association...),
- une fiche d'inscription est remplie par chaque famille dont l'enfant participe à l'atelier, et envoyée à l'association GMLF. Le contrat est établi dès que l'association confirme l'inscription de l'enfant par email.

Pour les **stages linguistiques** durant les vacances :

- une convention est établie pour la mise à disposition des locaux pour le stage entre la ville (mairie) et l'association GMLF,
- une fiche d'inscription est remplie par chaque famille dont l'enfant participe à l'atelier, et envoyée à l'association GMLF. Le contrat est établi dès que l'association confirme l'inscription de l'enfant par email.

Pour les **ateliers ponctuels** (médiathèques, évènements petite enfance, salons, cinéma suite films en VO notamment) :

- une convention est établie pour la mise à disposition des locaux ou de l'espace, entre l'organisateur de l'évènement et l'association GMLF,
- les participants s'inscrivent directement auprès de l'organisateur de l'évènement et non pas auprès de l'association GMLF.

### 3.2 Modification / Annulation de la prestation à l'initiative des bénéficiaires

S'agissant des **ateliers d'anglais** au sein des écoles en périscolaire, sur le temps de la classe ou sur la pause méridienne, ceux-ci sont assurés en groupe au sein des écoles.

- En cas de l'absence de l'intégralité des enfants du groupe à un atelier (sortie scolaire par exemple), l'association proposera une date de rattrapage si elle a été prévenue au moins 1 semaine en amont,
- En cas de l'absence d'un ou plusieurs enfants du groupe sans que cela concerne l'intégralité du groupe, l'Association GMLF ne pourrait pas proposer de rattrapage. Aucun remboursement ne pourra avoir lieu,
- Si une famille souhaite modifier son inscription (changement de groupe), il devra en faire la demande à l'Association GMLF par courrier ou par email. Toute modification ne deviendra effective qu'après accord exprès de l'Association GMLF,
- Si une famille souhaite résilier l'inscription de son enfant pour cause de déménagement en cours d'année, il devra en informer l'Association GMLF par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'adresse suivante. : Association Good Morning Little Friends, 3, villa Clotilde - 93400 Saint Ouen. Cette seule raison de déménagement en cours d'année (avec preuve écrite de celui-ci) justifiera un remboursement des ateliers au prorata de ceux manqués.

S'agissant des **stages linguistiques** durant les vacances, les conditions de modification et/ou d'annulation sont les suivantes :

- Jusqu'à 15 jours avant le début du stage, l'annulation de l'inscription s'effectue sans aucun frais. Si la famille de l'enfant bénéficiaire a déjà effectué le règlement, il sera remboursé.
- Moins de 15 jours avant le début du stage, sauf circonstances particulières laissées à l'appréciation de l'Association GMLF, cette dernière conservera l'intégralité du montant du stage.

S'agissant des **ateliers ponctuels** (médiathèques, évènements petite enfance, salons, cinéma suite films en VO notamment), pour les ateliers gratuits comme pour les ateliers payants où les participants règlent lors de l'arrivée de l'enfant audit atelier, les annulations peuvent avoir lieu jusqu'au début de celui-ci.

### 3.3 Modification / Annulation de la prestation à l'initiative des établissements assurant les lieux des ateliers

S'agissant des **ateliers d'anglais** au sein des écoles en périscolaire, sur le temps de la classe ou sur la pause méridienne, les ateliers ne pourront pas avoir lieu en cas de grève au sein des établissements. Ces ateliers ne seront pas rattrapés.

S'agissant des **stages linguistiques** durant les vacances, les modalités de modification ou l'annulation seront stipulées dans la Convention signées entre l'Association GMLF et l'établissement assurant les lieux des prestations.

S'agissant des **ateliers ponctuels** (médiathèques, évènements petite enfance, salons, cinéma suite films en VO notamment), les modalités de modification ou l'annulation seront stipulées dans la Convention signées entre l'Association GMLF et l'établissement assurant les lieux des ateliers.

## 4. Modalités de passation des commandes

### 4.1 Entre les parents des enfants bénéficiant des ateliers et l'Association GMLF

Pour les **ateliers d'anglais** au sein des écoles en périscolaire, sur le temps de la classe ou sur la pause méridienne et les **stages linguistiques** durant les vacances, la proposition, les dates et horaires, les lieux et les tarifs sont indiqués sur la fiche d'inscription.

Les parents doivent renvoyer la fiche d'inscription dûment remplie à l'Association GMLF, accompagnée du règlement.

L'envoi de la fiche d'inscription par les parents et la validation de l'inscription par l'association impliquent la connaissance et l'acceptation irrévocable et sans réserve des présentes CGV, lesquelles pourront être modifiées par l'Association GMLF à tout moment, sans préavis et sans que cette modification ouvre droit à indemnité au profit des parents des bénéficiaires.

Pour les **ateliers ponctuels** (médiathèques, événements petite enfance, salons, cinéma suite films en VO notamment), la proposition, les dates et horaires et les tarifs sont remis à l'établissements assurant les lieux de l'événement. Les parents doivent assurer directement leur inscription auprès de cet établissement

### 4.2 Entre l'Association et les établissements assurant les lieux des ateliers

La convention établie entre l'établissement assurant le lieu des ateliers et l'Association GMLF et signé par eux, fait foi de bon de commande validé.

Cette signature implique la connaissance et l'acceptation irrévocable et sans réserve des présentes CGV, lesquelles pourront être modifiées par l'Association GMLF à tout moment, sans préavis et sans que cette modification ouvre droit à indemnité au profit des établissements.

## 5. Conditions financières, règlements et modalités de paiement

### 5.1 Prix

Tous les prix sont exprimés en euros et TTC, L'Association GMLF n'étant pas soumise à TVA. Les éventuels taxes, ainsi que les frais bancaires occasionnés par le mode de paiement utilisé seront à la charge exclusive du Client.

En dehors du coût pédagogique de la prestation, les frais de location de salle, de documentation et de location de matériel courant (vidéo projecteur, véhicule, engin de manutention ...) sont facturés en sus comme stipulé dans la Convention concernée.

### 5.2 Paiement entre les parents des bénéficiaires des ateliers et l'Association GMLF

S'agissant des **ateliers d'anglais** au sein des écoles en périscolaire, sur le temps de la classe ou sur la pause méridienne

- si le règlement est intégralement pris en charge par les familles, ils doivent acquitter la somme due lors de l'inscription,
- en cas de prise en charge intégrale du montant de la prestation par une subvention accordée à l'Association GMLF, les familles concernées par ce dispositif ne sont pas tenues de régler la prestation elles-mêmes,
- en cas de prise en charge partielle du montant de la prestation par une subvention accordée à l'Association GMLF, les familles doivent s'acquitter de la part restant à leur charge directement auprès de l'Association GMLF.

S'agissant des **stages linguistiques** durant les vacances, les familles dont l'enfant participe au stage doivent régler le montant du stage directement à l'association GMLF dès l'inscription.

S'agissant des **ateliers ponctuels** (médiathèques, événements petite enfance, salons, cinéma suite films en VO notamment),

- en cas d'un événement gratuit, les personnes bénéficiaires peuvent participer sans frais,
- en cas de frais de participation, les personnes bénéficiaires doivent acquitter le montant directement à l'Association GMLF le jour de l'événement.

### 5.3 Paiement entre l'Association et les établissements assurant les lieux des ateliers

Si un paiement doit avoir lieu, ses modalités seront stipulées dans la Convention.

### 5.4 Retard de paiement

En tout état de cause, en cas de retard de paiement, L'Association GMLF pourra suspendre toutes les commandes et prestations en cours sans préjudice de toute autre voie d'action.

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à trois fois le taux d'intérêt légal. L'Association GMLF aura la faculté de suspendre le service jusqu'à complet paiement et obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à l'Association GMLF. Conformément à l'article L 441-6 du Code de commerce, tout paiement postérieur à la date d'exigibilité donnera lieu au paiement d'une indemnité forfaitaire de 80 € pour frais de recouvrement. Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatif, si les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

## 6. Responsabilité

Dans le cadre de ses prestations de formation, L'Association GMLF est tenue à une obligation de moyens et non de résultats vis-à-vis de ses Clients.

La responsabilité de L'Association GMLF ne peut en aucun cas être engagée pour toute défaillance technique du matériel dont elle n'a pas la charge. Quel que soit le type de prestations, la responsabilité de L'Association GMLF est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le Client.

En outre, la responsabilité de L'Association GMLF est plafonnée au montant du prix payé par le Client au titre de la prestation concernée.

En aucun cas, la responsabilité de L'Association GMLF ne saurait être engagée au titre des dommages indirects tels que perte de données, de fichier(s), perte d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner, atteinte à l'image et à la réputation.

## 7. Force majeure

En cas d'évènements indépendant de la volonté de L'Association GMLF tels que, notamment, les décisions gouvernementales, les grèves, lock-out, les explosions, vols, inondations, incendies, les révoltes, guerres, émeutes, pandémies, sabotages, les difficultés de transport ou d'approvisionnement la défaillance des équipements, les faits de tiers ... ou tout autre événement échappant au contrôle de L'Association GMLF ou de ses mandataires, GMLF sera dégagée de ses obligations contractuelles.

Elle devra immédiatement le signaler au Client et sera autorisée, quand cela est possible, à remplacer les ateliers en présentiel par des ateliers à distance dispensés en visio conférence selon des modalités techniques définies au cas par cas.

En tout état de cause, en cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil, aucun remboursement ne sera dû.

## 8. Propriété intellectuelle

L'Association GMLF est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations qu'elle propose à ses Clients. À cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale, ...) utilisés par L'Association GMLF pour assurer les formations, demeurent la propriété exclusive de L'Association GMLF. À ce titre, ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation non expressément autorisée.

## 9. Droit à l'image

Sauf avis contraire du Client exprimé lors de la passation de commande initiale, L'association GMLF est autorisée à photographier et/ou filmer les personnes présentes lors des séances dans le cadre

des activités du groupe.

## 10. Protection des données à caractère personnel

L'Association GMLF respecte la vie privée de ses Clients et s'engage à ce que toutes les informations recueillies, dans le cadre de sa mission, soient considérées comme des informations confidentielles.

Les informations recueillies sont traitées par L'Association GOOD MORNING LITTLE FRIENDS, association de loi 1901 dont le siège social est 3, villa Clotilde – 93400 Saint-Ouen, identifiée sous le numéro unique 879 216 687, laquelle demeure responsable du traitement pour la gestion des commandes clients et/ou les demandes quelconques afférentes aux présentes.

La collecte des informations du Client est essentielle à la fourniture et à la bonne gestion des services proposés par L'Association GMLF. Le refus d'y consentir empêcherait l'exécution de ces services.

Les informations personnelles sont conservées pendant la durée légale de conservation et sont destinées aux personnes nécessaires à leur traitement au sein de L'Association ainsi qu'à des sous-traitants dès lors que le contrat signé entre les sous-traitants et le responsable du traitement de L'Association fait mention des obligations incombant aux sous-traitants en matière de protection de la sécurité et de la confidentialité des données (article 28 du Règlement européen sur la protection des données personnelles UE 2016/679) et précise les objectifs de sécurité devant être atteints.

Aucun transfert des données n'est réalisé hors de l'Union européenne par L'Association GMLF. Conformément au Règlement européen sur la protection des données personnelles UE 2016/679 (RGPD), le Client peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, de rectification, d'effacement, demander une limitation du traitement, s'y opposer ou en demander la portabilité en contactant : [contact@thelittlefriends.fr](mailto:contact@thelittlefriends.fr)

Le Client a également le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

## 11. Archivage – Preuve

L'Association GMLF archive les devis acceptés et les factures sur un support fiable et durable constituant une copie fidèle conformément aux dispositions de l'article 1379 du Code civil. Les registres informatisés par GMLF seront considérés par les Parties comme preuve des communications, commandes, paiements et transactions intervenus entre elles.

## 12. Divers

### 12.1 Droit applicable

Le présent contrat est soumis à la loi française. La langue du présent contrat est la langue française. En cas de litige les tribunaux français seront seuls compétents.

### 12.2 Tolérance – Nullité

Le fait pour L'Association GMLF de renoncer à se prévaloir de la violation de l'une quelconque des dispositions des présentes n'empêchera pas leur application postérieure et ne pourra être considéré comme une renonciation à se prévaloir de toute autre violation.

La nullité qui affecterait l'une quelconque des dispositions des présentes, en tout ou partie, n'affectera pas le reste des présentes qui resteront en vigueur sans changement.

### 12.3 Traitement des réclamations

Pour toute réclamation vous pouvez contacter L'Association GOOD MORNING LITTLE FRIENDS aux coordonnées mentionnées en préambule des présentes conditions.

### 12.4 Attribution de juridiction

Tout litige résultant de la formation, de l'interprétation ou de l'exécution du présent contrat sera de la compétence exclusive des tribunaux du ressort de Bobigny si la recherche d'une solution amiable n'était pas fructueuse.